



Formation AIPR

Concepteur

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire aura appris la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux, ses connaissances du Guide technique, identifier les risques métier pour adapter vos méthodes de travail, préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

Compétences visées

- Personne assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet: conducteur de travaux, chargé d'études, personnel de bureau de maîtrise d'ouvrage.
- En application de l'arrêté du 22-12_2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux.



Pré-requis:

aucun pré-requis



Nombre de participants:

4 à 10 personnes



Durée:

7 heures



Personnes concernées:

conducteur de travaux, chargé d'étude, maître d'oeuvre, chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux (...)



Intervenants:

Formateur certifié en prévention des risques électrique



Méthode pédagogique:

Alternance d'exposé

Mise en situation pratique



Évaluation:

la partie théorique est validé par 1 QCM

La partie pratique est validé de façon somative au cours des exercices



Moyens pédagogiques:

- ressources multimédia
- panneau pédagogique
- kit EPI

Contenu de la Formation

**Formation
AIPR
concepteur**

Enseignement Théorique: 100%

1) partie théorique (6 heures)

- L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux :
- La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères
- La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) – Évaluation
- Définitions et glossaire
- Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispense
- Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DTDICT conjointes) – Évaluation
- L'exécution des travaux

– Le marquage-piquetage – Evaluation

– Cas particulier des travaux urgents – « ATU » – Évaluation

– Application du « guide technique » – Évaluation

– La reconnaissance sur le terrain – Évaluation

– En cas de dommage, d'arrêt de chantier... – Évaluation

2) examen QCM (1 heure)

Examen de compétences par QCM AIPR sur tablettes numériques fournies par CNFSE ou postes informatiques du client.

Attribution finale

- attestation de fin de formation.

- remise d'un livret « AIPR concepteur » à chaque stagiaire